

# MAIRIE

Tarifs de location à compter du 1er octobre 2022

MAIRIE	Salles du 1 <sup>er</sup> étage (tiers lieu) dont espace de convivialité partagé, connexion fibre, wifi63	Entreprise ou association extérieure
	La demi-journée ou la soirée	10 €
	Forfait 8 h / semaine	20 €
	Forfait 40 h / mois	60 €
	Illimité / mois	150 €

Pour toutes les salles (mairie et salle des fêtes) : **Tarifs réduits pour les habitants de la commune et personnel communal, et gratuité pour les associations de la commune sauf si prestation sèche** (participation financière des participants autre qu'une adhésion).

**Priorité d'utilisation aux associations de la commune, bibliothèque, école, accueil de loisirs et activités municipales selon le planning établi.**

Toute demande d'utilisation exceptionnelle sera systématiquement soumise à analyse et décision en conseil municipal au regard de l'éthique d'utilisation des locaux municipaux et notamment des articles L2144-3 et L2212-2 du CGCT.

MAIRIE	Salle du conseil ou bibliothèque (salle du conseil 45 personnes debout ou 30 assises - bibliothèque 15 personnes) - <i>accessibles tout handicap</i> - connexion fibre et wifi63, vidéoprojecteur sonorisé et espace de convivialité salle du conseil espace de verdure à disposition	Location habitants de la commune, personnel communal / hors commune	Location entreprise ou association extérieure ou association en prestation sèche	
			Location habitants de la commune, personnel communal / hors commune	
	L'événement en demi-journée ou soirée en semaine	100 € / 200 €	300 €	

## Tarifs été du 01/04 au 31/10

MAIRIE	Salles voutées (sous-sol) dont espace de convivialité <i>accessibles tout handicap</i>	Location privée habitants de la commune, personnel communal / hors commune		Location association de la commune en prestation sèche, entreprise ou association extérieure	
		Une salle (Les Treilles 25 personnes - Les Grisons (2 salles) 44 personnes)	L'ensemble des salles (69 personnes)	Une salle	L'ensemble des salles
	L'événement en demi-journée ou soirée <b>hors week-end</b>	40 € / 100 €	80 € / 200 €	50 € / 120 €	100 € / 250 €
	La journée <b>hors week-end</b>	50 € / 120 €	100 € / 300 €	100 € / 200 €	200 € / 400 €
	<b>Le week-end</b>	90 € / 250 €	140 € / 500 €	150 € / 300 €	300 € / 600 €

## Tarifs hiver du 01/11 au 31/03

MAIRIE	Salles voutées (sous-sol) dont espace de convivialité <i>accessibles tout handicap</i>	Location privée habitants de la commune, personnel communal / hors commune		Location association de la commune en prestation sèche, entreprise ou association extérieure	
		Une salle	L'ensemble des salles	Une salle	L'ensemble des salles
	L'événement en demi-journée ou soirée <b>hors week-end</b>	45 € / 110 €	90 € / 220 €	55 € / 132 €	110 € / 275 €
	La journée <b>hors week-end</b>	55 € / 135 €	110 € / 330 €	110 € / 220 €	220 € / 440 €
	<b>Le week-end</b>	100 € / 275 €	155 € / 550 €	165 € / 330 €	330 € / 660 €

# Salle des fêtes

Tarifs de location à compter du 1er octobre 2022

SALLE DES FETES	Location privée habitants de la commune, personnel communal / hors commune			
	Salle du bas accessible tout handicap	Salle du bas (135 personnes)	Salle du haut (120 personnes)	Cuisine du haut
<b>Sans chauffage du 01/04 au 31/10</b>				
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	80 € / 200 €	50 € / 150 €	25 €	
Le week-end	120 € / 300 €	75 € / 200 €	25 €	
<b>Avec chauffage du 01/11 au 31/03</b>				
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	140 € / 300 €	90 € / 250 €	25 €	
Le week-end	200 € / 400 €	140 € / 350 €	25 €	

SALLE DES FETES	Location entreprise, association extérieure ou association de la commune avec prestation sèche			
	Salle du bas accessible tout handicap	Salle du bas (135 personnes)	Salle du haut (120 personnes)	Cuisine du haut
<b>Sans chauffage du 01/04 au 31/10</b>				
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	300 €	200 €	50 €	
Le week-end	500 €	400 €	50 €	
<b>Avec chauffage du 01/11 au 31/03</b>				
L'événement en demi-journée ou soirée hors week-end	500 €	400 €	50 €	
Le week-end	700 €	600 €	50 €	

Clé et badge sont fournis gratuitement.

**Aucune salle n'est habilitée en local à sommeil.**

Si le chauffage est demandé hors période, le coût facturé sera celui avec chauffage.

Le bruit extérieur (musique, voix, déplacements...) doit être maîtrisé, quelle que soit l'heure, et particulièrement la nuit, conformément à la réglementation.

**Les locaux sont rendus rangés selon les consignes.** Ils sont nettoyés par les occupants, qui, s'ils le préfèrent ou **en cas de non-respect, prendront le forfait ménage 80 €** selon la convention d'utilisation.

**Les déchets sont triés, les verres déposés dans le container de collecte aux ateliers.**

Etat des lieux contradictoire avant / après.

**Toute perte, casse ou dégradation fera l'objet d'une déclaration à l'assurance.**

**En cas de perte de clé ou de badge, la commune facturera chaque perte 10 €.**

Grille tarifaire validée par délibération n°5 du 12 septembre 2022 modifiée par délibération n°5 du 14 octobre 2025